

# Session d'automne 2017 de la section Astronomie du CNAP

---

La session d'automne 2017 s'est tenue à l'Observatoire de Paris en deux temps : le 14 et 15 novembre pour l'examen des cas individuels, le suivi de carrière de la vague D et les promotions à la hors-classe des astronomes-adjoints, et le 21 novembre pour les promotions à la 1<sup>ère</sup> classe et classes exceptionnelles 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> échelon des astronomes.

Suite aux démissions de Farrokh Vakili (en juillet) et d'Antonella Barucci (au 30 septembre), le conseil accueillait deux nouveaux membres pour cette session d'automne, respectivement Florence Durret (IAP, qui avait déjà participé à la réunion PEDR début septembre) et Karine Bocchialini (Univ Paris-Sud/OSUPS/IAS).

La fonction d'assesseur de rang A (vice-présidence du conseil) étant devenue vacante, il a été procédé à une élection partielle du bureau. Laurence Rezeau était seule candidate. Elle a été élue par 13 oui et 2 blancs (1 absent sans procuration).

## **Discussions avec l'INSU, représenté par Bruno Bézard (chargé de mission auprès du DAS Astronomie-Astrophysique) et Danièle Hauser (DAS transverse en charge des SNO)**

Danièle Hauser et Bruno Bézard ont informé le comité au sujet des coloriations définies pour le concours 2018 et des emplois ouverts aux concours astronomes et astronomes-adjoints 2018. Ce dernier point est l'objet d'un courrier officiel envoyé par l'INSU à la DGRH du Ministère en charge du concours. A la réception de ce courrier, les opérations d'ouverture du concours sont alors lancées par la DGRH.

Le nombre de postes mis au concours en 2018 sera de :

- 5 postes d'astronome ;
- 6 postes d'astronome-adjoint susceptibles d'être vacants.

Il a été rappelé qu'un « chapeau » d'astronome est transféré à la section SCOA pour permettre une promotion de physicien-adjoint, comme pour le concours 2017. Le poste de physicien-adjoint alors libéré revient sous forme d'astronome-adjoint pour le même concours. Cela revient donc à un échange entre un poste d'astronome et un poste de physicien-adjoint.

Bruno Bézard a présenté et justifié la version définitive des coloriations pour le concours astronome-adjoint 2018, à savoir :

- ANO1 : Métrologie de l'espace et du temps : systèmes de référence, géodésie spatiale, temps-fréquence
- ANO2 : Instrumentation des grands projets internationaux au sol : ELT, VLT, CFHT, CTA et radio
- ANO5 : Les grands centres de diffusion et de traitement des données expérimentales et simulées
- ANO6 : Surveillance du Soleil et de l'environnement spatial de la Terre

La volonté de l'INSU est de renforcer les services régaliens (ANO1) et à fort impact sociétal (ANO6). Il souhaite également renforcer les domaines où les besoins et les viviers de candidats sont importants (ANO2 et ANO5), ou émergents (Big Data, astro-informatique en ANO5 ; météorologie de l'espace en ANO6). En réponse aux

Compte-rendu session automne 2017 CNAP section astronomie

interrogations des membres du conseil concernant l'absence du spatial dans l'affichage ANO2, il a été rappelé que les missions spatiales ont bénéficié d'un nombre quasiment deux fois plus important de recrutements CNAP que les instruments au sol au cours de la période 2012-2017 (6 sol, 11 spatial). Les membres du conseil ont néanmoins regretté que ce choix n'ait pas été fondé sur une analyse plus détaillée (le nombre, la taille, et la nature des projets et missions n'ayant pas été considérés). De plus, les coloriations se voulant pluriannuels, les membres du conseil ont pointé le fait que cette absence envoie un message négatif à la communauté quant au soutien de l'INSU envers le spatial. Le statut de SKA est également clarifié ; étant labellisé, il est envisageable de recruter pour ce SNO.

Enfin, les membres du CNAP ont réaffirmé le souhait d'avoir une stabilité pluriannuelle des coloriations. L'INSU confirme que les coloriations A&A visent une échelle de temps de l'ordre de 5 ans.

Bruno Bézard informe le conseil des évolutions de la base de données SNO de l'INSU. Une réflexion est en cours afin de rationaliser le nombre de SNO, en particulier en ANO2. L'INSU s'engage à ce que le contenu de la base d'évolue pas drastiquement pendant le concours.

## Ouverture du concours et échéances avant les auditions :

Il a été décidé de reconduire globalement les modalités du concours astronome-adjoint pour 2018. Il est également convenu que, autant que faire se peut, deux des trois rapporteurs seront changés pour les candidats déjà présents en 2017 et qu'au moins l'un de ces rapporteurs sera expert sur les méthodologies employées dans les travaux des candidats. Les formats de dossier et de fiche récapitulative ne changeront pas.

Les différentes étapes du concours astronome-adjoint 2018 sont :

- la phase de présélection sur dossier comportant :
  - la nomination, dès la phase de présélection, de 3 rapporteurs par dossier ;
  - la réunion de présélection ;
- à l'issue de cette réunion, la publication sur le portail GALAXIE, par le ministère, de la liste des candidats retenus pour l'audition. Cette publication vaut convocation des candidats.
- des auditions qui se dérouleront devant un jury unique composé de l'intégralité des membres de la section.

A compter de la publication de l'arrêté d'ouverture du concours, il faut prévoir environ trois mois avant la réunion de présélection des dossiers (un mois légal pour le dépôt des dossiers de candidatures, et environ deux mois pour étudier les dossiers). Il est prévu de laisser ensuite un mois environ aux candidats présélectionnés pour préparer leur voyage et leur audition. A ce stade, le calendrier ne peut être précisé car il dépend de la publication de l'arrêté de concours par la DGRH du Ministère qui fixe ainsi le point de départ du calendrier.

Le concours astronome aura lieu la même semaine que la réunion de présélection. Tous les candidats au concours astronome seront auditionnés.

L'objectif de conserver des dates d'audition aussi proches que possible de celles de la Section 17 du CNRS ne pourra pas être tenu car 1) la procédure de concertation avec l'INSU s'est déroulée tardivement (31 octobre, envoi du courrier de l'INSU à la DGRH mi-novembre), ce qui retarde d'autant l'ouverture du concours et 2) les dates d'auditions de la Section 17 ont encore été avancées (5-9 mars).

## Participation aux comités de visite HCERES des laboratoires de la vague D

La participation de représentants du CNAP aux comités de visite des laboratoires n'est pas prévue par les textes régissant les évaluations par le HCERES, au contraire de la CoNRS section 17 ou du CNU section 34. Néanmoins, il était de coutume que pour les laboratoires comportant un nombre significatif d'astronomes et d'astronomes-adjoints, ou les laboratoires appartenant à un OSU, la section soit explicitement représentée. Avec le départ du HCERES de Michel Blanc, jusqu'alors délégué scientifique en charge de notre domaine, cet automatisme a disparu.

Tous les laboratoires de l'Observatoire de Paris et l'Institut d'Astrophysique de Paris (vague D) sont concernés alors même qu'ils concentrent 1/3 des effectifs du corps. La présidence de l'Observatoire de Paris, la direction de l'IAP, et le DAS AA de l'INSU ont donc été informés de cette inégalité de traitement. Un dialogue a pu s'ouvrir avec la nouvelle organisation HCERES (Michel Fily, conseiller scientifique du domaine STU, Michel Marcelin et Michel Tagger chargés de mission scientifique) sans pour autant déboucher sur une solution unique satisfaisante. Les présidents de comités et les directeurs de laboratoire ont souvent joué le jeu de nommer en qualité d'expert un membre du conseil. Le statut d'« invité » a parfois été imposé. Un invité ne participe qu'aux présentations ouvertes mais ni aux réunions à huis-clos ni à la rédaction du rapport.

Finalement, le bilan est mitigé :

Comités sans représentant CNAP : LUTh, IAP

Comités avec « invité » : SYRTE (C. Soubiran), LERMA (K. Bocchialini)

Comités avec « expert » : GEPI (I. Tallon-Bosc), LESIA (H. Wozniak), SRN (H. Wozniak)

Comité présidé par membre du conseil : IMCCE (H. Wozniak)

Les membres du conseil espèrent que les bonnes pratiques consistant à nommer un membre du CNAP pour les laboratoires comportant un nombre important de personnel CNAP pourront à l'avenir être réinstaurées.

## Gestion des cas individuels (titularisations, mises à disposition, détachements)

Avis favorable à une mutation, une demande de disponibilité, cinq titularisations, deux renouvellements de mission longue durée, et une nouvelle mission longue durée.

## Suivi de carrière vague D

L'Observatoire de Paris et l'Institut d'Astrophysique de Paris font partie de la vague D. 69 dossiers ont été examinés sur les 84 personnels potentiellement soumis à l'exercice. Comme les années précédentes, les personnels récemment promus ou recrutés étaient exemptés de rapport (même si certains en ont tout de même soumis un).

Cette année encore, la section se réjouit de voir que les trois missions majeures du corps sont accomplies avec un grand professionnalisme par les astronomes et astronomes-adjoints. La qualité du travail et le niveau d'engagement des personnels sont encourageants pour la pérennité du corps.

Quelques rapports d'activité sont parvenus au conseil après maints rappels. Il est rappelé qu'il s'agit là d'une obligation statutaire (article 9 du décret n°86-434) : « Chaque membre de l'un des corps régis par le présent décret établit tous les cinq ans un rapport d'activité qui porte sur tous les aspects de sa mission. Ces rapports sont transmis au président ou directeur de l'établissement pour être communiqués au Conseil national des astronomes et physiciens. »

L'absence de rapport peut donc être assimilée à un manquement à ses obligations et ouvrir la voie à des sanctions disciplinaires, telles que prévues dans les statuts des enseignants-chercheurs dont relèvent les astronomes et astronomes-adjoints. De même, l'absence totale, insuffisamment justifiée ou injustifiée, d'une des missions peut déclencher la mise en œuvre de mesures disciplinaires, pouvant mener, dans les cas les plus graves, à une procédure de radiation. L'échelle des sanctions est définie par l'article L952-8 du Code de l'Éducation.

## Promotions

En préalable aux discussions sur les promotions d'astronomes, les membres de rang A prennent la décision de ne pas promouvoir des membres actifs ou démissionnaires du conseil.

Comme la section précédente, nous avons constaté un faible nombre de candidatures pour une promotion à la hors-classe des astronomes adjoints (AAHC). Rappelons qu'une promotion AAHC ne pénalise en rien le recrutement ultérieur au niveau astronome, comme cela a été le cas par le passé. Peuvent être promus à la hors-classe les astronomes adjoints parvenus au 7<sup>e</sup> échelon de la classe normale.

Pour les autres niveaux de promotion, la pression est légèrement inférieure aux années précédentes du fait du nombre plus important de possibilités.

Il convient de noter que pour l'accès à la 1<sup>ère</sup> classe des astronomes, il n'y avait qu'une candidature féminine pour 13 candidatures masculines (voir notre rapport 2016 pour une explication), 5 pour 6 au niveau CE1 et 3 pour 4 en CE2.

### Promotion à la Hors Classe des Astronomes-Adjoints

BOUQUILLON Sébastien, OP/SYRTE

### Promotion à la 1<sup>ère</sup> classe des Astronomes (par ordre alphabétique)

de LAVERNY Patrick, OCA/Lagrange  
DORESSOUNDIRAM Alain, OP/LESIA  
ERARD Stéphane, OP/LESIA  
PETY Jérôme, OP/IRAM  
TRESSE Laurence, OSUL/CRAL  
VOLLMER Bernd, ObAS

### Promotion à la Classe Exceptionnelle 1<sup>er</sup> échelon des Astronomes (par ordre alphabétique)

DUVERT Gilles, OSUG/IPAG  
GRY Cécile, Pytheas/LAM

JASNIEWICZ Gérard, OREME/LUPM  
LEBRE Agnès, OREME/LUPM  
MAMON Gary, IAP

Promotion à la Classe Exceptionnelle 2ème échelon des Astronomes (par ordre alphabétique)

FORVEILLE Thierry, OSUG/IPAG  
MOURARD Denis, OCA/Lagrange